

## **A&J Family Fitness**

Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 euros

Siège social : 1 rue des Peupliers  
77270 VILLEPARISIS

879 785 608 RCS DE MEAUX

---

### **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DU 01 SEPTEMBRE 2025**

Le premier septembre deux mille vingt-cinq à Villeparisis,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présent,

- Madame MOKHBI Amelle, détenteur de cinquante parts, ci 500 parts ;
- Monsieur THOMAS Julien, détenteur de trente parts, ci 500 parts ;

Total des parts des associés présents : 1 000 parts sur les 1 000 parts composant le capital social.

MOKHBI Amelle préside la séance en sa qualité de gérante de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### **PREMIERE RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de 1 rue des Peupliers 77270 Villeparisis au 8 bis rue de l'Eglise 33240 Gauriaguet, à compter du 01 septembre 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

##### **« ARTICLE 4 - Siège social »**

Le siège social est fixé au 8 bis rue de l'Eglise 33240 Gauriaguet

Le reste de l'article demeure inchangé.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES**

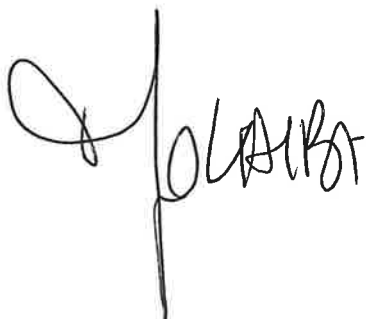
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18H30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés

MOKHBI Amelle



THOMAS Julien

